

Chartres, le - 1 SEP. 2022

Le Préfet d'Eure-et-Loir

à

**Monsieur le Maire
17 rue Saint Martin
28410 BROUÉ**

Objet : Installation classée pour l'environnement relevant du régime de la déclaration.

Refer : Article R.512-49 du Code de l'Environnement

P.J. : 1

Conformément à la réglementation référencée ci-dessus, une preuve de dépôt a été délivrée à M. Bertrand FLEURY, gérant son installation située 40 rue Eugène Egasse sur votre commune, soumise à la législation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-jointe, pour information, la preuve de dépôt délivrée le 30 août 2022 à l'exploitant.

**Le Préfet,
pour Le Préfet et par délégation,
La Chef de Bureau**


Elisabeth GUIBERT

Copie UD28 DREAL